

Division  
des Elèves (D.E.L.)

Bureau  
des sorties scolaires

Réf N° . . .  
Affaire suivie par  
Annick BERNARD

Téléphone  
04 76 74 79 78 46  
Télécopie  
04 76 74 78 20

Courriel :  
ce 381-del-sorties-scol  
@ac-grenoble fr

Adresse postale  
Cité administrative  
Rue Joseph Chanrion  
38032 Grenoble Cedex

Grenoble, le 20 décembre 2004

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale du département  
de l'Isère

à

Monsieur Thierry ABBAT  
90 Chemin Croix Vercors  
38250 LANS EN VERCORS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen de votre dossier, j'ai décidé de vous accorder un agrément pour participer à l'encadrement des élèves dans la discipline suivante : **ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE** (randonnée)

Cet agrément vous est accordé pour la durée de l'année scolaire 2004 - 2005 . Il sera reconduit tacitement sans nouvelle formalité, sous réserve que la déclaration auprès du Préfet – carte professionnelle – soit en cours de validité

Votre numéro d'agrément est le suivant : **EPSAAM04122000037.**

Je vous précise que ce numéro vous sera demandé avant toute intervention, en même temps que cette décision d'agrément.

Cette décision me donne l'occasion de rappeler les conditions générales dans lesquelles doivent se situer les activités des intervenants extérieurs :

- L'action des intervenants doit s'intégrer dans le projet pédagogique de la classe et de l'école
- Les intervenants extérieurs ne peuvent se substituer aux maîtres qui, en tout état de cause, restent seuls responsables de l'enseignement donné dans la classe et de son organisation
- L'agrément ne saurait interférer avec la gestion statutaire de ce personnel.

Je vous rappelle que l'agrément peut être suspendu ou retiré à tout moment dès lors que le justifie les règles de l'Education Nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées



Jacques AUBRY